



RSM Ouest Audit

24, Place d'Avesnières
BP 30423
53004 Laval Cedex
France
T +33 2 43 02 90 00

www.rsmfrance.fr

DRONE VOLT
SA au capital de 749 501 euros

14 rue de la Perdrix
93420 VILLEPINTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale des actionnaires de la société **DRONE VOLT SA**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **DRONE VOLT** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

La note 2.2 « Continuité d'exploitation » de l'annexe expose les paramètres retenus pour l'application du principe de continuité d'exploitation du Groupe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons analysé ces informations et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

La note 3.7 « Immobilisations incorporelles (hors goodwill) » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et

pour la vérification de leur valeur actuelle. Nous nous sommes assurés que les notes 3.7 et 6.1 de l'annexe fournissent une information appropriée.

La note 3.20 « Impôts différés et impôt sur les bénéfices » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des impôts différés ainsi que celles retenues pour leur maintien. Nous nous sommes assurés que les notes 3.20 et 6.12 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en

cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

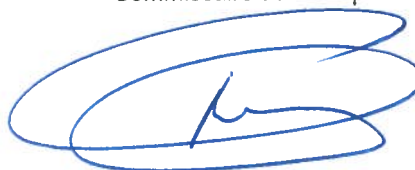
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

FAIT à LAVAL, le 12 avril 2018

RSM Ouest Audit
Commissaire aux comptes



Jean-François MERLET
Associé

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I.1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	31/12/2017	31/12/2016	Pro forma 31/12/2016 (1)
Chiffre d'affaires	5.1	7 778	6 820	6 820
Autres produits de l'activité		31		
Achats consommés		-5 828	-5 319	-5 188
Charges de personnel	5.2	-2 038	-1 616	-1 284
Charges externes	5.3	-2 958	-2 370	-2 370
Impôts et taxes		-71	-21	-21
Dotations aux amortissements	6.1 et 6.2	-271	-72	-72
Dotations aux provisions	5.4	-91	-88	-88
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis				
Autres produits et charges d'exploitation	5.5	-73	578	115
Résultat opérationnel courant		-3 522	-2 088	-2 088
Autres produits et charges opérationnels	5.6	-15	-195	-195
Résultat opérationnel		-3 536	-2 283	-2 283
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans la continuité des activités				
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des sociétés MEE dans la continuité des activités		-3 536	-2 283	-2 283
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		23	-1	-1
Coût de l'endettement financier brut		-47	-19	-19
Coût de l'endettement financier net		-24	-20	-20
Autres produits et charges financiers		-16	13	13
Charge d'impôt	5.7	865	624	624
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence				
Résultat net d'impôt des activités maintenues		-2 711	-1 666	-1 666
Résultat des activités non maintenues				
Charge d'impôt relative aux activités non maintenues				
Résultat net des activités non maintenues				
Part du groupe		-2 539	-1 661	-1 661
Intérêts minoritaires		-172	-5	-5
		24 983 372	14 833 422	14 833 422
Résultat net de base par action		-0,1085 €	-0,110 €	-0,110 €
Résultat net dilué par action		-0,1085 €	-0,110 €	-0,110 €

Cf. notes II.2.3 « Comparabilité des comptes » et II.2.4 « Information pro forma »

I.2. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2017

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	-2 711	-1 665
Ecarts de conversion	1	1
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1	1
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-2 710	-1 664
Dont part du Groupe	- 2 538	- 1 648
Dont part des intérêts minoritaires	- 172	- 15

I.3. Bilan consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Goodwill	6.1	152	
Autres Immobilisations Incorporelles	6.1	2 143	636
Immobilisations Corporelles	6.2	575	318
Immeubles de placement			
Participations entreprises associés			
Actifs financiers disponibles à la vente			
Autres actifs financiers	6.3	155	134
Autres actifs non courants		92	
Actifs d'impôts non-courants	6.4	2 330	1 224
Actifs non courants		5 445	2 311
Stocks et en-cours	6.5	1 373	978
Clients et comptes rattachés	6.6	824	472
Autres actifs courants	6.7	780	471
Actifs d'impôts courants		34	
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.8	2 939	1 360
Actifs destinés à être cédés			
Actifs courants		5 950	3 281
Total Actif		11 397	5 593
Passif		31/12/2017	31/12/2016
Capital émis		750	445
Réserves		8 781	3 769
Titres en auto-contrôle		-68	-58
Résultat de l'exercice		-2 539	-1 661
Intérêts minoritaires		-26	-5
Capitaux propres	5	6 897	2 490
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	6.9	1 511	1 777
Passifs d'impôts non-courants			
Provisions à long terme	6.10	10	10
Autres passifs non courants			
Passifs non courants		1 521	1 787
Fournisseurs et comptes rattachés		949	309
Emprunts à court terme	6.9	21	
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6.9	1 131	305
Passifs d'impôts courant		59	
Provisions à court terme	6.10	122	122
Autres passifs courants	6.11	697	580
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés			
Passifs courants		2 980	1 316
Total Passif		11 397	5 593

I.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net consolidé	-2 711	-1 666
Dotations nettes aux amortissements et provisions	271	160
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stockoptions et assimilés		
Autres produits et charges calculés		-287
Plus et moinsvalues de cession		
Profits et pertes de dilution		
Quotepart de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Dividendes (titres non consolidés)		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-2 440	-1 793
Coût de l'endettement financier net	24	
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-865	-624
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-3 281	-2 417
Impôts versé		
Variation du B.F.R. lié à l'activité	-407	-837
Autres flux générés par l'activité		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-3 689	-3 254
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 074	-866
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Incidence des variations de périmètre	-95	
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
Variation des prêts et avances consentis	453	
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 716	-866
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
<i>Versées par les actionnaires de la société mère</i>	4 969	2 937
<i>Versées par les actionnaires minoritaires</i>	100	
Rachats et reventes d'actions propres	-11	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 066	878
Remboursements d'emprunts	-110	
Intérêts financiers nets versés	-24	
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	6 989	3 815
Incidence des variations des cours des devises	-1	
Incidence du passage en IFRS 5		
Variations de la trésorerie nette	1 585	-305
Trésorerie d'ouverture	1 332	1 637
Trésorerie de clôture	2 917	1 332

I.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Réserves et résultats	Gains et pertes en C.Propres	Situation nette Groupe et minoritaires	Situationn nette Groupe	Situation nette Minoritaires
Capitaux propres 31/12/2015	369	1 111		1 480	1 480	
Variation de capital	76	2 596			2 671	
Variation des écarts de conversion			-1		-1	-0
Résultat net 2016		-1 666			-1 661	-6
Autres variations		4			4	
Capitaux propres 31/12/2016	445	2 045	-1	2 489	2 494	-6
Correction des A nouveaux		-13		-13	-40	27
Variation de capital	304	6 737		7 041	7 041	
Opérations sur titres auto-détenus		-7		-7	-7	
Résultat net 31/12/2017		-2 711		-2 711	-2 540	-172
Variation des écarts de conversion			-1	-1	-1	-0
Variation de périmètre		100		100		100
Autres variations					-25	25
Capitaux propres 31/12/2017	750	6 150	-3	6 896	6 922	-25

II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 2017

II.1. Présentation du groupe, faits caractéristiques de l'exercice et périmètre de consolidation

II.1.1. Présentation du groupe

DRONE VOLT une société par actions anonyme au capital de 749.501,16 euros composé de 24.983.372 actions de 0,03 € de valeur nominale

Elle est enregistrée au RCS Bobigny 531 970 051. Le siège social est domicilié 14 rue de la Perdrix 93240 Villepinte.

DRONE VOLT est une société française dont les titres sont admis aux négociations sur le marché pan-Européen Euronext Growth (anciennement dénommé Alternext), marché non réglementé mais contrôlé au sens des directives de l'Union Européenne. 71.90% des titres de capital sont disponibles sur le marché Euronext Growth.

Les états financiers consolidés ci-joints, présentent les opérations de la société DRONE VOLT et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

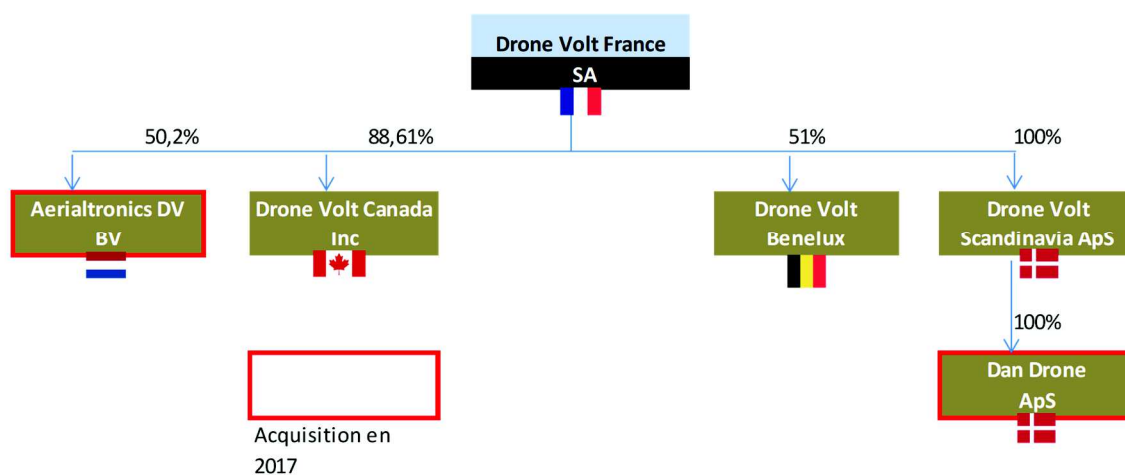
Les comptes présentés sont audités. Les états financiers sont présentés en millier d'euros.

Le groupe DRONE VOLT est spécialisé dans la conception, l'assemblage et la commercialisation de drones terrestres et aériens télécommandés destinés aux secteurs des médias (notamment de la diffusion de chaînes TV), de la sécurité et de la surveillance, du transport, de l'agriculture et de la topographie. Le groupe propose également des prestations de formation et d'assistance technique. Le chiffre d'affaires par type de clients se ventile, au titre de l'exercice 2017, entre les entreprises (75%) et particuliers (25%). La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante : France (51%), Europe (42%) et autres (7%).

II.1.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation est le suivant

Entités	Forme	SIRET	31/12/2017		31/12/2016	
			Méthode	%	Méthode	%
Drone Volt France	SA	53197000510	IG	100,00	IG	100,00
Aerialtronics BV DV	BV		IG	50,20		
Dronevolt Benelux			IG	51,00	IG	51,00
Dronevolt Canada Inc			IG	88,61	IG	51
Dronevolt Scandinavia ApS			IG	100,00	IG	100,00
Dan Drone APS			IG	100,00		



II.1.3. Gouvernance

L'assemblée générale du 11 mai 2017 a décidé de réunifier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ces fonctions sont assurées depuis le 11 mai 2017 par Monsieur Olivier Gualdoni.

II.1.4. Faits caractéristiques

- La société Drone Volt S.A a procédé à 2 augmentations de capital majeures au cours de l'exercice 2017. Au cours du premier semestre 2017 une augmentation de capital d'un montant de 1.4 M€ a été réalisée au prix d'émission de 0,86 € par action. Au cours du second semestre 2017, une seconde augmentation de capital d'un montant de 3,8 M€ a été réalisée au prix d'émission de 0,68 € par action.

- En totalité, les souscriptions au capital de la société Drone Volt se sont élevées à un montant, net de frais d'émission, de 7,3 M€.

- En novembre 2017, DRONE VOLT, annonce la signature d'un accord exclusif réciproque de distribution avec le GROUPE MARCK, spécialiste de l'équipement des forces de défense et de sécurité (cf. communiqué de presse du 11 novembre 2017). Le GROUPE MARCK est un groupe industriel français qui conçoit et commercialise des solutions en uniformes, équipements et services auprès des administrations et des entreprises en France et à l'international. Fort de 946 salariés et de 6 sites de production en France, le GROUPE MARCK a réalisé 110 M€ de chiffre d'affaires en 2016. L'accord porte notamment sur la commercialisation du drone HERCULES 5 UF développé par DRONE VOLT. L'HERCULES 5 UF (Unlimited Flight) est destiné à la surveillance d'espaces et d'événements dont la sécurité est primordiale. Véritable station de surveillance autonome, l'HERCULES 5 UF est un drone filaire dont le vol en mode stationnaire 24h/24 assure une surveillance aérienne en continu et en toute sécurité grâce à son câble externe haut voltage. L'HERCULES 5 UF est fabriqué dans les ateliers de DRONE VOLT FACTORY en région parisienne. Fort d'une relation commerciale existante sur l'année 2017 avec le GROUPE MARCK, cet accord ouvre à DRONE VOLT de nouveaux territoires de croissance en France et en Afrique. En effet, le GROUPE MARCK est aujourd'hui un acteur de référence dans l'équipement des forces de sécurité territoriale (Polices Municipales, ASVP1, Gardes Champêtres) en France avec son entité SENTINEL mais est également très actif dans plus d'une trentaine de pays en Afrique avec SOFEXI, filiale spécialisée dans l'équipement des forces de défense et de sécurité à l'international habilitée à vendre et exporter du matériel soumis à autorisation. Les deux partenaires se sont engagés sur un contrat pluriannuel. Fidèle à sa stratégie de fournisseurs de solutions globales à haute valeur ajoutée, DRONE VOLT assurera la fourniture des drones ainsi que les prestations de formation des télépilotes (DRONE VOLT ACADEMY) et de maintenance.

- En octobre 2017, DRONE VOLT, inaugure sa première implantation de centre de formation partenaire sur le continent africain, avec l'ouverture à Abidjan de DRONE VOLT ACADEMY CÔTE D'IVOIRE (cf. communiqué de presse du 26 octobre 2018). A cette occasion, les gammes phares de DRONE VOLT et d'AERIALTRONICS sont présentées aux professionnels, grands comptes privés, administrations publiques, ministères et forces de l'ordre présents. Le développement de DRONE VOLT à l'international s'illustre une nouvelle fois avec la création d'une licence DRONE VOLT ACADEMY à Abidjan en Côte d'Ivoire. Fort de ses 7 centres présents en France métropolitaine et aux Antilles, en Europe et au Canada, son réseau s'étoffe avec une 8e ACADEMY.

- En septembre 2017, DRONE VOLT, reçoit un Award Innovation argent pour son drone HERCULES 10 SPRAY. Le Grand Jury du Concours de l'Innovation du Mondial du Bâtiment 2017 lui attribue cette récompense dans la catégorie « Matériel de chantier, outillage et équipement » (cf. communiqué de presse du 28 septembre 2017).

- En septembre 2017, le groupe Drone Volt, par l'intermédiaire d'une société ad hoc de droit néerlandais, a acquis les principaux actifs de la société néerlandaise Aerial Groupe B.V. (Aerialtonics) (cf. communiqué de presse du 19 septembre 2017). Aerialtonics a une activité de conception et de fabrication de drones civils professionnels en ayant recourt à l'intelligence artificielle. Les actifs ont été acquis pour un prix de 801 K€. Le groupe détient 50,2 % du capital de la société.

- En juin 2017, DRONE VOLT, annonce le déploiement sous licence de DRONE VOLT ACADEMY, son école de formation au pilotage de drones (cf. communiqué de presse du 1^{er} juin 2017). Cette école est au cœur de la stratégie de construction d'une offre globale à destination des professionnels. et permet aux opérateurs de drones d'être immédiatement opérationnels pour leurs missions.

- En mai 2017, DRONE VOLT, annonce un renforcement majeur de ses positions en Scandinavie grâce à l'acquisition du site Internet DANDRONE (cf. communiqué de presse du 22 mai 2017). DANDRONE est un site e-commerce de référence au Danemark pour les professionnels. Le prix d'acquisition s'est élevé à 95 K€.

- En avril 2017, DRONE VOLT est référencée dans le nouveau catalogue Outillage POINT.P Matériaux de Construction (cf. communiqué de presse du 20 avril 2017). La gamme de drones BTP DRONE VOLT est désormais référencée dans le nouveau catalogue Outillage POINT.P Matériaux de Construction, le spécialiste de la distribution de matériaux de construction professionnels.

- En avril 2017, DRONE VOLT, annonce la signature d'un contrat de distribution aux Etats-Unis avec la société STAMPEDE (cf. communiqué du 3 avril 2017). STAMPEDE est un des plus importants groupes de distribution professionnelle nord-américain avec 4 plateformes logistiques à travers le pays et 14.000 clients directs et revendeurs. DRONE VOLT pourra ainsi s'appuyer sur cette importante force de frappe pour adresser les professionnels des industries clés, notamment dans les domaines de la sécurité, de la vidéo ou du BTP, avec ses solutions « clés en main » basées sur des drones professionnels conçus en France.

- En Février 2017, DRONE VOLT, annonce la signature d'un protocole d'accord (MoU) avec AXISCADES Aerospace & Technologies Private Ltd, filiale du groupe AXISCADES, afin de déployer son offre de drones civils à usage professionnels sur le très vaste et dynamique marché indien (cf. communiqué de presse du 14 février 2017).

II.2. Base de préparation

II.2.1. Déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2017 sont établis sur la base d'une continuité d'exploitation et en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration et arrêtés le 9 mars 2018. Ils seront soumis pour approbation par l'assemblée générale le 27 avril 2018.

II.2.2. Continuité d'exploitation

Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en application du principe de continuité d'exploitation. Pour ce faire, le Conseil d'Administration a tenu compte :

- de la situation au 31 décembre 2017 de l'actif net réalisable et du passif exigible ;
- des prévisions de trésorerie de la Société et de ses filiales pour les 12 mois suivant la date de clôture ;

Le Conseil d'administration, après avoir examiné ces différents éléments, a estimé que la société pourra faire face à ses besoins en trésorerie et ce jusqu'au 31 Mars 2019 au minimum, et par conséquent que les comptes annuels devaient être préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

II.2.3. Comparabilité des comptes

Les comptes des années 2016 et 2017 sont établis sur une durée de 12 mois.

A l'exception des normes, amendements et interprétations entées en vigueur après la clôture du dernier exercice (voir note 3.1 ci-dessous), les principes comptables suivis par le groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe de l'exercice précédent.

Il convient toutefois de noter que certains classements comptables dans le compte de résultat

consolidé du 31 décembre 2016 ont été ajustés en 2017 conformément à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». La note 2.4 « Information pro forma » précise ces ajustements.

II.2.4. Information pro forma

L'information pro forma de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est fournie afin de faciliter la comparaison de la performance financière du groupe. Au 31 décembre 2016 les « Autres produits et charges d'exploitation » d'un montant de 578 K€ étaient principalement constitués de la production immobilisée relative aux dépenses de développements pour un montant de 463 K€. Les dépenses engagées en 2016 répondant à la définition d'un actif ont été comptabilisée parmi les dépenses de développement. Elles ne constituent donc pas un produit et doivent être présentées en diminution des charges conformément à IAS 1.

II.2.5. Base d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs qui sont évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont les suivantes :

- Les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur ;
- Les instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, évalués à la juste valeur ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou passif financier à sa juste valeur.

II.2.6. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société Drone Volt S.A. et toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

II.2.7. Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes. La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, notamment en raison du contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur :

- Les prévisions d'activité et de trésorerie sous-tendant l'hypothèse de continuité d'exploitation du groupe ;
- La détermination des impôts différés actifs ;
- L'estimation des dénouements probables des risques et litiges en cours.

II.3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

II.3.1. Nouvelles normes et interprétations

II.3.1.1. Normes, amendements et interprétations entrés en vigueur et appliqués au 1^{er} janvier 2017

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2017 au sein de l'Union européenne. Seuls quelques amendements s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2017 :

- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées ».

La mise en œuvre de ces amendements n'a pas d'impact au niveau du Groupe.

II.3.1.2. Normes, amendements et interprétations qui ne sont pas d'application obligatoire et qui ont été appliqués par anticipation pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Néant.

II.3.1.3. Principales normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2017, et qui n'ont pas été appliqués par anticipation

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2017 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long-terme dans des entreprises associés et coentreprises » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat ».

Les impacts de ces normes ou interprétations sont actuellement en cours d'analyse et ne

peuvent être raisonnablement estimés à ce jour. La direction anticipe cependant que l'application d'IFRS 16 aura un impact peu important sur ses actifs et passifs financiers ainsi que sur son compte tenu des différents contrats de location du Groupe.

II.3.2. Regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en date d'acquisition (conformément à la norme IFRS 3 révisée), qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables.

Le Groupe évalue le goodwill / Profit sur acquisition à des conditions favorables à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat. Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. La contrepartie transférée (qui comprend le prix payé) pour acquérir la cible est évaluée à la juste valeur. Elle correspond à la somme des justes valeurs des actifs donnés aux vendeurs, des dettes de l'acquéreur vis-à-vis des vendeurs, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

II.3.3. Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle liés à des transactions qui ne conduisent pas à une perte de contrôle, sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

II.3.4. Méthodes de consolidation

- Filiales

Les filiales placées sous le contrôle exclusif du Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont homogénéisées et alignées sur celles adoptées par le Groupe.

- Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

- Perte de contrôle

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe dé comptabilise des actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier disponible à la vente, en fonction du niveau d'influence conservé.

II.3.5. Conversion des états financiers en monnaies étrangères

Les actifs et passifs des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, et dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les comptes de produits et charges sont convertis aux taux moyens de l'année qui approchent, en l'absence de fluctuation significative, le cours en vigueur à la date des différentes transactions. Il en va de même en ce qui concerne les flux de trésorerie et les variations du besoin en fonds de roulement. Les écarts résultant de ces modalités de conversion des comptes de bilan et de résultat sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Il

s'agit :

- des écarts liés à la différence entre les taux de change à l'ouverture et à la clôture de l'exercice dégagés lors de la conversion des postes du bilan qui forment la contrepartie des capitaux propres d'ouverture ;
- de ceux dus à la différence entre les taux moyens annuels et de clôture constatés lors de la conversion du résultat global.

Les taux de conversion retenus par le groupe pour la conversion des comptes de l'état de la situation financière des entités étrangères sont ceux édictés par la banque de France. Concernant l'état du résultat global il s'agira des taux moyens sur la période en cours.

Les taux de conversion utilisés pour la période close au 31 décembre 2017 par le Groupe sont les suivants :

Devises	31 Décembre 2017		31 Décembre 2016	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
CAD - Dollar canadien	1,503	1,465	1,415	1,466
KR - Couronne Danoise	7.445	7,438	7,434	7.445

II.3.6. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère évalués en termes de coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

II.3.7. Immobilisations incorporelles (hors Goodwill)

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (voir note « Dépréciation d'actifs »).

Les frais de développement sont activés lorsqu'ils répondent aux critères suivants définis par IAS 38 : faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet, intention du Groupe d'achever le projet, capacité à utiliser l'actif, probabilité d'avantages économiques futurs attendus de l'actif, disponibilité des ressources et évaluation fiable des dépenses de développement. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans.

La marque issue de l'acquisition des actifs de la société Aerialtronics (voir note 1.4 faits caractéristiques) répond aux critères de définition et de comptabilisation des immobilisations incorporelles. Par conséquent, elle est comptabilisée et amortie linéairement sur une période de 8 ans. Les logiciels créés en interne sont activés et présents parmi les immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 502 K€ au 31 décembre 2017. La technologie acquise par le Groupe dans le cadre de l'acquisition des actifs de la société Aerialtronics a été évaluée à 455 K€ et est amortie sur 20 ans.

II.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont activés, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Groupe et que son coût peut être mesuré de manière fiable. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs :

constructions et agencements.....	10 à 50 ans
installations techniques, matériels et outillages industriels.....	5 à 10 ans
autres immobilisations corporelles.....	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure (voir note « Dépréciation d'actifs »).

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif cédé.

II.3.9. Contrats de location

II.3.9.1. Location financement

Le Groupe n'a pas recouru à des contrats de location financement significatifs.

II.3.9.2. Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrées comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

II.3.10. Dépréciation d'actifs

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie finie font l'objet de test de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs ou une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la part de marché.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, les UGT auxquelles le goodwill est alloué sont regroupées de telle façon que le niveau auquel le test de dépréciation est mené reflète le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne, le regroupement des UGT étant limité au secteur opérationnel. Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT identifiées par le Groupe s'apprécient au regard de chaque zone géographique, à savoir :

- France
- Europe hors France
- Autres

II.3.11. Actifs financiers

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs concernent principalement les rubriques ci-dessous :

Prêts et créances : Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur.

Il n'y a pas de titres de participation non consolidés.

II.3.12. Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

II.3.13. Créances clients et comptes rattachés

Les dépréciations attachées aux créances clients sont calculées selon la méthodologie suivante :

- Créance échue depuis 6 mois provisionnée à 50% du montant H.T. ;
- Créance échue depuis 1 an provisionnée à 100% du montant H.T.

II.3.14. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les coûts comprennent une quote-part de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la vente.

II.3.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires,

- les placements financiers très liquide (OPCVM, autres produits, ...) c'est-à-dire qu'ils sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Compte tenu de la nature de ces actifs, leur juste valeur est égale à leur valeur nette comptable.

II.3.16. Engagements envers les salariés

Selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité, les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ. Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- soit de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurances) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- soit de provisions.

En France, pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- Un taux d'actualisation,
- Une table de mortalité
- L'âge de départ à la retraite,
- Un taux de charges patronales,
- Un taux d'augmentation de salaires,
- Un taux de rotation des effectifs,
- Un taux de rendement attendu des actifs de régimes (le cas échéant).

Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime et sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

II.3.17. Subvention d'investissement

Les subventions reçues sont comptabilisées en autres produits d'exploitation lorsque le groupe s'est conformé aux conditions attachées aux subventions et qu'elles sont perçues. Ce poste comprend essentiellement les crédits d'impôt recherche. Les subventions liées à un actif amortissable sont étalées sur les exercices d'amortissement et ce proportionnellement aux amortissements. Celles liées à des actifs non amortissables sont reconnues sur les exercices qui supportent les coûts.

II.3.18. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera

nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

Les pertes d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

II.3.19. Passifs financiers

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

II.3.20. Impôts différés et impôt sur les bénéfices

Des impôts différés sont généralement constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible dans les 5 ans, période considérée comme remplissant le critère de probabilité d'utilisation supérieure à 50%. Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date d'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode du report variable.

L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé en résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global à l'origine.

II.3.21. Reconnaissance du revenu

Le Groupe effectue des prestations de services et des ventes dont la reconnaissance en termes de chiffre d'affaires repose sur la facturation.

Les prestations à facturer sont évaluées aux prix de vente et représentent la part du chiffre d'affaires non encore facturée selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement, lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Les ventes de marchandises ou de produits facturés mais non encore livrés sont retraités en produits constatés d'avance.

II.4. Evolution du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2016

II.4.1. Création de sociétés

La société Aerialtronics B.V. a été créée au cours de l'exercice. Elle a acquis les principaux actifs de la société néerlandaise Aerial Groupe B.V. (Aerialtronics) dans le cadre de sa

liquidation judiciaire. Aerialtonics a une activité de conception et de fabrication de drones civils professionnels en ayant recourt à l'intelligence artificielle. Les actifs ont été acquis pour un prix de 759 K€. Le groupe détient 50,2 % du capital de la société. L'allocation du prix de la transaction aux actifs est la suivante :

- La technologie « Zenith et Pensar technologies » pour un montant de 455 K€ amortie sur 20 ans ;
- La marque Aérial Tronics pour un montant de 173 K€ amortie sur 8 ans ;
- Les actifs corporels pour un montant de 112 K€ amortis sur 5 ans.
- Goodwill pour le solde résiduel du prix de la transaction c'est-à-dire 19 K€.

II.4.2. Acquisition de sociétés

En mai 2017 la filiale Drone Volt Scandinavia ApS, détenue à 100% par Drone Volt S.A., a acquis 100% de la société de droit danois Dane Drone ApS. Dane Drone ApS est un site e-commerce de référence au Danemark pour les professionnels.

Le prix d'acquisition s'est élevé à 95 K€. Compte tenu des capitaux propres négatifs pour un montant de 38 K€ à la date d'acquisition le goodwill s'élève à 132 K€.

II.4.3. Cession de sociétés

Néant

II.5. Analyse du compte de résultat consolidé

II.5.1. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

II.5.1.1. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité par nature

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2017 s'élève à 7,8 millions d'euros contre 6,8 millions d'euros l'année précédente. Il s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016	Variation	% de variation
Ventes de Drone	7.270	6.558	712	11%
Ventes de services	0.504	0.262	242	92%
Autres revenus	ns	ns	ns	ns
Chiffre d'affaires Groupe	7.778	6.820	958	14%

II.5.1.2. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité par zone géographique

Le chiffre d'affaires consolidé par zone géographique du Groupe au 31 décembre 2016 s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016	Variation	% de variation
France	3.973	4.092	-119	-3%
Europe (hors France)	3.266	2.205	1061	48%
Reste du monde	0.539	0.523	0.16	3%
Chiffre d'affaires Groupe	7.778	6.820	958	14%

II.5.2. Charges de personnel

Les charges de personnel du Groupe au 31 décembre 2017 s'élèvent à 2.496 milliers d'euros. Elles s'analysent de la façon suivante :

Charges de personnel	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016 Pro forma
Salaires et traitements	1 635	1 231	1 003
Charges sociales	403	384	281
Total charges de personnel	2 038	1 616	1 284

Les charges sociales intègrent la déduction au titre du CICE.
L'effectif à fin décembre 2017 du groupe s'établit à 49 personnes contre 35 au 31 décembre 2016

II.5.3. Charges externes

Les charges de personnel du Groupe au 31 décembre 2017 s'élèvent à 2.966 milliers d'euros.

Elles s'analysent de la façon suivante :

Autres achats et charges externes	31/12/2017	31/12/2016
Sous traitance	269	47
Locations immobilières et mobilières	256	187
Entretiens et réparations	163	69
Primes d'assurance	60	40
Personnels extérieurs	46	3
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 243	933
Déplacements, missions et réceptions	321	182
Publicité, publications, relations publiques	517	524
Frais postaux et de télécommunications	71	41
Autres	12	344
Total autres achats et charges externes	2 958	2 370

II.5.4. Dotations aux provisions

Dotations aux provisions pour dépréciations	31/12/2017	31/12/2016
Dotations nettes aux provisions sur stocks	24	20
Dotations nettes aux provisions sur créances clients	67	11
Dotations aux provisions des indemnités de départ à la retraite	0	8
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	121
Total dotations aux amortissements et provisions	91	160

II.5.5. Autres produits et charges d'exploitation

Autres produits et charges d'exploitation	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016 Pro forma
Production immobilisée de l'exercice (1)		463	
Subventions d'exploitation	34	115	115
Autres produits	40		
Jetons de présence	-60		
Autres charges	-87		
Total autres produits d'exploitation	-73	578	115

(1) La production immobilisée est comptabilisée au 31 décembre 2017 en moins des charges de sous-traitance, personnel et des charges externes. Cette ventilation est conforme à la nature des charges qui ont été portées à l'actif au cours de l'exercice.

II.5.6. Autres produits et charges opérationnels

Autres produits et charges opérationnels	31/12/2017	31/12/2016
Autres	-15	182
Total autres produits d'exploitation	-15	182

II.5.7. Impôts sur le résultat

Impôt sur le résultat	31/12/2017	31/12/2016
Impôts dus sur les bénéfices	0	-9
Déficits activés au cours de l'exercice	1 127	762
Impôt sur les frais imputés sur la prime d'émission	-251	-112
Autres incidences de la variation des impôts différés	-11	-18
Impôt sur le résultat	865	623

II.6. Analyse de la situation financière consolidée

II.6.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Valeur brute des Goodwill		151		151
Amortissements / dépréciations				
Valeurs nettes des Goodwill		151		151

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition		151				151
Frais de recherche et développement	644	1 369	17			1 997
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	46	201			-0	247
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)						
Immobilisations incorporelles en cours		18			109	127
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	690	1 589	17		109	2 371

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Frais de recherche et développement	46	129	2			173
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	9	46				54
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	54	175	2			227

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition		151				151
Frais de recherche et développement	598	1 240	15			1 824
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	37	155			-0	193
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)						
Immobilisations incorporelles en cours		18			109	127
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	636	1 414	15		109	2 143

II.6.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	78	130	1			207
Autres immobilisations corporelles	181	336			-2	515
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations en cours	109				-109	
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	368	466	1		-111	722

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	4	57				61
Autres immobilisations corporelles	46	41			-0	87
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	50	98			-0	148

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	74	73	1			145
Autres immobilisations corporelles	135	295			-2	429
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations en cours	109				-109	
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	318	368	1		-110	574

II.6.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Dépôts et cautionnement	96	30	2		125
Autres immobilisations financières	37		7		30
Créances rattachées à des participations					
Valeurs brutes	134	30	9		155

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Créances rattachées à des participations					
Provisions					

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts	96	30	2		125
Autres immobilisations financières	37		7		30
Créances rattachées à des participations					
Valeurs nettes	134	30	9		155

II.6.4. Actifs d'impôts non courants

Actifs d'impôts non courants en milliers d'euros	Montant brut
Actifs d'impôt différé sur les déficits	2 310
Autres actifs d'impôt non courants	19
TOTAL GENERAL	2 330

II.6.5. Stocks

Stocks en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute	1 459	1 046
Dépréciation	-86	-68
Valeur nette des stocks	1 373	978

II.6.6. Clients

Clients et comptes rattachés en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute	917	498
Dépréciation	-93	-26
Valeur nette des clients et comptes rattachés	824	472

II.6.7. Autres actifs courants

Autres actifs courants en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Avances et acomptes reçus	6	2
Créances fiscales	223	128
Charges constatées d'avance	144	104
Créances fiscales dont l'échéance est inférieure à un an (CIR)	127	0
Autres	280	237
Autres actifs courants	780	471

II.6.8. Trésorerie

TRESORERIE NETTE - en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	2 939	1 360
Trésorerie active	2 939	1 360
Concours bancaires (trésorerie passive)	21	28
Trésorerie passive	21	28
TRESORERIE NETTE	2 917	1 332

II.6.9. Dettes financières

DETTE FINANCIERE	31/12/2016	Augm.	Dim.	31/12/2017	Partie à - 1 an	Partie entre 1 et 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	386	2 000	1 822	564	564	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 419		110	1 308	215	1 094
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (contrats de crédit bail)	0					
Comptes courants associés	167	568	115	620	352	268
Avances remboursables	83	66		149		149
Concours bancaires courants	28		7	21	21	
DETTE FINANCIERE	2 083	2 634	2 054	2 663	1 152	1 511

Les dettes financières auprès des établissements de crédits sont des emprunts à taux fixes dont les échéances sont de 1 à 7 années selon les emprunts. Le groupe n'est pas exposé à des risques de taux.

L'assemblée générale du 5 janvier 2016 a approuvé la mise en place d'une ligne de financement par l'intermédiaire d'OCABSA (obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions). Des bons de souscription d'OCABSA ont été émis gratuitement en faveur d'un bénéficiaire unique, la société YA Global Master SPV LTD, un fonds d'investissement géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global, LP.

Cette ligne de financement d'un montant maximum de 5.000.000 € résulte de l'émission d'un nombre maximum de 500 OCA émise à l'initiative de Drone Volt France par tranche de 25 OCA de 10.000 € de valeur nominale soit 250.000 €.

Les OCA sont émises au pair soit 10.000 € par OCA. Elles ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. A l'échéance, en cas de non conversion, les OCA font l'objet d'un remboursement. Elles sont rémunérées au taux de 4% par an. Chaque OCA donne droit à un

nombre d'actions qui est fonction du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action DRONE VOLT (tel que publié par Bloomberg) sur les dix (10) jours de bourse précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée après application d'une décote de 8%.

Les OCA sont assorties de Bons de souscription d'action (BSA). Le nombre de BSA attachés aux OCA est déterminé lors de chaque émission des OCA en fonction du prix d'exercice. Ce dernier est égal à 115 % du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action DRONE VOLT (tel que publié par Bloomberg) sur les dix (10) jours de bourse précédant la demande d'exercice des Bons d'Emission ayant conduit à l'émission des OCABSA desquelles les BSA sont détachés. Les BSA sont exerçables dans un délai de 36 mois à compter de leur émission.

Au 31 décembre 2017 :

- 15 tranches d'OCABSA, soit 375 OCA, ont été émises et 60 n'ont pas été converties au 31/12/2017 ;
- 3.074.697 BSA ont été attribués. 1.140.564 en 2016 et 1.934.133 en 2017. Chaque BSA donne droit à 1 action.

II.6.10. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2016	Augm.	Diminutions		31/12/2017	Partie non courante	Partie courante
			Reprise utilisée	Reprise non utilisée			
Provisions pour risques	122				122	122	
Provisions pour indemnités de départs à la retraite	10				10		10
Autres Provisions pour charges							
Provisions pour passif d'impôt différé							
Total	132				132	122	10

II.6.11. Autres passifs courants

Autres passifs courants - En milliers d'euros	Montant brut
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	35
Dettes fiscales et sociales	529
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	133
Produits constatés d'avance	0
TOTAL ETAT DES DETTES	697

II.6.12. Impôts différés

IMPÔTS DIFFERES	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Impôts différés actifs sur les déficits	2 310	1 187	1 123
Impôts différés actifs sur les indemnités de départs à la retraite	3	3	0
Impôts différés actifs sur le coût d'acquisition des titres	0	0	0
Impôts différés actifs sur les retraitements	-45	0	-45
Impôts différés actifs sur les différences temporaires	62	34	28
Total impôts différés actifs	2 330	1 226	1 105
Impôts différés passifs sur provisions fiscales	0	0	0
Impôts différés passifs sur les écarts d'évaluation	0	0	0
Impôts différés passifs sur les actifs financés par crédit bail	0	0	0
Total impôts différés passifs	0	0	0

II.7. Engagements hors bilan

Le Groupe n'a donné ou reçu aucun engagement significatif au 31 décembre 2017

II.8. Parties liées

II.8.1. Rémunération des dirigeants

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération brute de 139 509 €. Il ne bénéficie pas d'engagement donnée par le Groupe ni de paiement en actions.

II.8.2. Prêts et autres transactions avec les principaux dirigeants

Il n'y pas eu de prêts ou de transactions avec les principaux dirigeants de l'entreprise.

II.8.3. Transactions avec d'autres parties liées

Les parties liées concernent le management associé minoritaire de certaines sociétés filiales. Les soldes au 31 décembre 2017 sont les suivants :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017
Autres emprunts et dettes assimilées	0€

II.8.4. Evènements post-clôture

DRONE VOLT, annonce son transfert du groupe de cotation E1 (Placement privé) à E2 (Offre au public) sur le marché Euronext Growth Paris. Ce transfert, réalisé par voie d'admission directe, sera effectif le 3 avril 2018. Olivier Gualdoni, Président Directeur Général de DRONE VOLT, déclare : « Depuis notre apparition en bourse en avril 2015, l'action DRONE VOLT a progressé de +15% et les volumes négociés se sont envolés, atteignant plus de 150 000 €1 depuis le début de l'année 2018. C'est la preuve d'un véritable intérêt des investisseurs pour notre entreprise. En accédant au segment public d'Euronext Growth, nous offrons l'opportunité à une nouvelle catégorie d'investisseurs d'investir sur le segment en forte croissance des drones civils professionnels. »

II.9. Montant des honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	RSM OUEST AUDIT
Certification des comptes	15 K €
Services autres que la certification des comptes (SACC)	-
Total	15 K €